

Les interventions communautaires en faveur des problématiques urbaines : bilans et perspectives 2007-2013

Synthèse de la contribution au CRSN
PNAT OBJECTIF 2 – AXE 2-2-1. OPERATION 10 884

➤ Plus d'informations > www.aquitaine-pqa.fr



De juillet 2005 à février 2006, les centres de ressources sur la politique de la ville d'Aquitaine (PQA), de Provence Alpes Côte d'Azur (CRPV PACA) et de Bretagne Pays de la Loire (RésoVilles), ont animé en lien étroit avec les SGAR et les Conseil régionaux concernés, et le réseau national des centres de ressources, une **démarche interrégionale d'information et de débat** sur l'articulation entre programmes européens et projets sociaux urbains. Cette action, complémentaire et simultanée aux concertations régionales du CRSN, s'est concrétisée :

- par l'organisation de 4 séminaires (Pessac - 1^{er} juillet 2005, Aix-en-Provence - 25 novembre 2005, Pessac - 6 janvier 2006 et Rennes- 6 février 2006 / 270 participants en cumulé),
- l'animation de plateformes ressources sur internet,
- et l'élaboration de publications (4 n° The Lettre et une contribution finale en cours).



Publics mobilisés (intervenants / participants) : Commission européenne, DIACT, DIV, élus et techniciens des collectivités locales (Conseil régionaux, généraux, EPCI, communes), services de l'Etat déconcentrés (SGAR, préfectures de département, DRE, DDE, DRTEFP, DDTEFP), associations (CRESS, Missions locales, socio-culturelles, micro-crédits, CIDF...), Réseau Urban France, Urban Allemagne / Autriche, chercheurs (français et italien), consulaires, consultants et étudiants. En s'appuyant sur ces **expériences croisées** de l'usage des fonds européens (FEDER, FSE) par des acteurs d'origine géographique et professionnelle différenciée, ces rencontres ont dégagé un fil commun, pouvant constituer la contribution des acteurs du développement social urbain à l'élaboration du CRSN et des programmes opérationnels (PO).

1. Relier, et non accoler, cohésion et compétitivité urbaine

Sur cet aspect, un constat est partagé : 1. la cohésion urbaine ne découle pas et ne repose pas sur la prospérité et la compétitivité des villes¹, 2. elle ne se limite pas à une politique de « compensation », d'un ensemble de mécanismes, qui au nom de la compétitivité, produisent inégalités et exclusion sur un territoire donné. Autrement formulé, l'argumentaire se construit autour d'une cohésion sociale et territoriale, élément déterminant de la compétitivité d'un territoire (cf. partie 2)

Jusqu'à présent, les politiques territorialisées, à travers leur géographie prioritaire, ont rendu lisible les territoires d'exclusion sans réellement questionner les mécanismes d'exclusion et sans favoriser un changement socio-économique à long terme. Elles ont, malgré tout, réussi à améliorer considérablement les conditions de vie des habitants. Ainsi, pour renforcer ces acquis et dépasser ces limites, deux orientations sont suggérer :

- Orienter les programmes européens davantage en appui aux politiques locales qu'aux politiques nationales de cohésion et de compétitivité.
- Indiquer, dans les PO, des priorités territoriales régionales (et non des zonages) débattues entre l'ensemble des partenaires du développement durable régional.

¹ Ils constatent notamment que les régions françaises les plus riches et les plus compétitives, notamment en termes de PIB par habitant, sont aussi celles où la pauvreté, à la fois absolue et relative a le plus augmenté dans la dernière décennie.

2. Innover et inventer des interfaces entre développement et solidarité

Pour répondre aux exigences de sélectivité et intervenir sur les mécanismes et les situations les plus discriminants, il est proposé de soutenir l'innovation dans la gestion urbaine et promouvoir des interfaces entre les pôles de développement et les populations ou les territoires à l'écart de la prospérité urbaine. Pour illustrer ces deux objectifs, quelques thèmes sont évoqués, sans que cela constitue une liste exhaustive ou limitative :

- **L'inscription durable de la démocratie participative**, en imaginant de nouvelles formes de co-production institutions/habitants pour la gestion et la production de services urbains, et le développement d'actions anti-discrimination ciblées sur certains groupes particulièrement défavorisés face à l'éducation, l'emploi ou le logement ...
- **L'invention et la gestion d'interfaces** entre les grands systèmes urbains, les territoires et les habitants, dans 3 domaines : 1. *Les connexions aux réseaux* de transports pour permettre un accès équitable (y compris tarifaire) aux transports en commun. 2. *Les retombées sociales*, économiques et urbaines des pôles développement vis-à-vis de l'intra urbain, des métropoles et des territoires voisins (péri-urbains) à travers le développement des services aux entreprises, de programmes de formation, d'innovation dans la conception et la gestion des zones d'activité, de liaisons entre les pôles et le système éducatif, etc. 3. *L'accessibilité des grands équipements* culturels et sur l'appui à l'émergence de sociétés locales créatives ...
- **L'expérimentation de dispositifs** visant à la création de dispositifs financiers, de type assurantiels, matérialisant la solidarité territoriale, à l'échelle d'agglomération ou de grands territoires (du type Pays et SCOT), autant de mécanismes visant à assurer une équité d'accès à l'éducation et au logement, un renforcement de l'égalité d'accès à l'initiative économique pour les groupes sociaux défavorisés, etc.

3. Harmoniser et améliorer l'architecture opérationnelle du dispositif

Sans nier les avancées méthodologiques constatées (évaluation, définition de l'action), la complexité d'utilisation des fonds européens apparaît comme un handicap récurrent, notamment vis à vis du FSE (interprétation et variabilité de la règle, trésorerie). Revenir sur ces lourdeurs de gestion administratives est une évidence. Mais au-delà de cette certitude, deux enjeux liés aux dispositifs opérationnels méritent d'être mentionnés.

Garantir l'élaboration de stratégies régionales et locales intégrées :

- en jouant le plus possible la carte de la décentralisation, de politiques régionales et des projets de territoires, menées notamment par les Pays et les communautés urbaines et/ou d'agglomération. Ceci conduit à recommander une décentralisation forte des fonds et notamment du FSE.
- en favorisant l'élaboration collective de la règle du jeu des PO, en associant l'Etat, les Conseils Régionaux et Généraux, les territoires de projet et leurs partenaires locaux, sur trois grands registres :
 - l'élaboration du diagnostic
 - la définition des règles d'éligibilité aux fonds urbains européens
 - la constitution d'une assistance technique en mesure d'assurer la complémentarité des différents financements, de permettre l'accès aux fonds européens (information et accompagnement des porteurs de projet avant, pendant, après), de faciliter l'instruction, de garantir le suivi et l'évaluation ...

Garantir dans la durée un fonctionnement optimal des PO

L'appel à projet, encouragé par la version provisoire du CRSN, semble une procédure adaptée pour interpeller des territoires de projet (lisibilité et visibilité des POR qu'il met en œuvre). Pour autant, cette « mise en concurrence » des projets demande que le dispositif s'assure sur deux points :

- *L'égalité des chances* ... à concourir, en s'attachant à ce que les territoires les moins « outillés » (agglomération de taille moyenne) puissent bénéficier d'une assistance à élaboration de projet.
- *La progressivité de l'appel à projet* pour accompagner la montée en puissance, la maturation des projets. C'est toute la dimension d'expérimentation qui en dépend.

4. Repenser les plus values des programmes urbains européens

Facteur d'innovation, les fonds européens mobilisés par les politiques de cohésion urbaine sont repérés comme des leviers dynamiques qui permettent de défricher des domaines méconnus et ainsi, enrichir les projets de territoire. Pour préserver ces qualités, et rendre cette ambition plus lisible, il est préconisé de :

Elargir la vision franco/française des politiques urbaines en inscrivant les politiques locales dans une dimension européenne

- *En développant les programmes d'échanges*, à l'adresse des habitants, des techniciens et des politiques pour qualifier les acteurs et les citoyens et pour développer la conscience d'appartenance européenne et affirmer la présence de l'Europe dans les politiques quotidiennes de développement et de solidarité. Des pistes existent : réseau des villes jumelées, partenariat avec les services de relations internationales des collectivités, etc.
- *En capitalisant des expériences*, des « idées », des « questions nouvelles » en provenance d'autres pays européens (méthodes et outils de gestion de). URBACT, EUKN et les travaux des centres de ressources « politique de la ville » sont des leviers pour l'action pour mettre l'accent sur des dimensions peu ou pas traitées dans le cadre franco/français (prise en compte des minorités, développement économique, soutien à l'initiative économique ...),
- *En s'appropriant le Document de travail* des services de la Commission Européenne (conseil de Bristol, novembre 2005) : la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions.

Enrichir l'approche locale des projets de territoire Conforter les Régions dans les politiques locales

- *En articulant compétences régionales et politiques de solidarité* : en affichant la volonté de construire des liens entre les champs de compétences des Régions et les enjeux de solidarité mis en avant dans les territoires: comment la Région se saisit elle des enjeux des politiques de solidarités, autour de quels effets levier attendus ?
- *En développer une animation sans tutelle*
- *En renforçant la présence des Régions* dans les politiques de développement urbain, ce qui soulève la question du risque de tutelle d'une collectivité sur les autres. Sans doute, la dimension d'animation, d'interpellation, d'accompagnement dans la mise en œuvre des programmes est elle ici à privilégier, dans la logique du « chef de file ».

Synthèse réalisée par Place-Acadie_Réflex (AMO)

